



## COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 13 décembre 2025

Le treize décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

**Membres présents :** David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGRIBA, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Myriam FOQUET

**Procurations :** Jacky GACHET à Jacky DONJON, Christophe SCHOERLIN à Marcel TRANCHANT, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Morgane ALVES DIAS à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Céline BORDIER, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD, Bruno CHARRIER à Carine PIBOULEU

**Absents :** Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	18	7	25

**Date de la convocation :** 05 décembre 2025

Monsieur Olivier GUILLAUME a été élu secrétaire de séance.

#### Délibération N°2025/95

**OBJET :** Clôture du budget annexe « camping » au 31 décembre 2025

Le rapporteur : David ATES, Maire

Par délibération du 11 mars 2020, le Conseil Municipal décidait la création d'un budget annexe « Camping », sous la nomenclature M4, pour la gestion de celui-ci sous un contrat de délégation de service public.

La convention de délégation de service public ayant été résiliée par un protocole d'accord validé par délibération N°2024/04 du 30 janvier 2024 et le camping étant exploité sous un bail commercial depuis le 01 août 2025, il vous est proposé de clôturer le budget ouvert à cet effet.

Toutes les écritures budgétaires et comptables relatives à cette opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
25	0	0	0

Autorise Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe « camping » au 31 décembre 2025 et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Valgelon-La Rochette, le 13 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20251213-Del202595-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Le secrétaire de séance,  
Olivier GUILLAUME

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture le 17/12/2025 et de  
sa publication ou notification le 17/12/2025

Le Maire,  
David ATES



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20251213-Del202595-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025